



À l'attention de :

Mesdames et Messieurs les
Membres du Comité syndical

La Plagne Tarentaise, le 02 juillet 2026

Objet : convocation réunion du Comité syndical

Réf. : sce administration générale-CS

Mesdames, Messieurs,

En votre qualité de membres du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, vous êtes convié à la réunion du Comité syndical qui se tiendra :

Le 08 juillet 2026 à 17h00

Au siège du SIGP - Salle 2 bâtiment Les Provagnes
1355, route d'Aime - 73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Préambule de 16h00 à 17h00 : intervention de la SAP pour la présentation du rapport annuel du délégataire pour la saison 2024/2025, du projet de télécabine de Champagny, ainsi que de la vidéo de présentation du nouveau contrat de délégation de service public et échanges avec les élus.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Ouverture de la séance

Approbation du dernier procès-verbal de séance du Comité syndical

Communication du relevé des décisions

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Précisions relatives au tableau des effectifs permanents du SIGP.
2. Modification du tableau des effectifs non permanents du SIGP : création d'un poste non permanent de chargé de mission comptable.

DOMAINE SKIABLE



3. Engagement d'une procédure globale de servitudes d'utilité publique sur le domaine skiable.
4. Création d'une commission de suivi des servitudes d'utilité publique du domaine skiable et désignation de ses membres.
5. Adoption d'une première grille indicative d'indemnisation foncière applicable aux servitudes conventionnelles liées au projet de renouvellement de la télécabine de Champagny.
6. Approbation de l'avenant n° 2/2025, dit de solde, à la convention relative au financement des opérations de promotion de La Plagne.
7. Approbation de la mise à jour du protocole relatif à la fin et au transfert de l'exploitation du service public des remontées mécaniques du domaine skiable de La Plagne.
8. Création d'une commission de suivi de la période de transition entre les deux délégations de service public du domaine skiable et désignation de ses membres.
9. Création d'une commission JOP 2030 liée à la délégation de service public du domaine skiable, entre le SIGP et la SAP, et désignation des représentants du SIGP.
10. Approbation du rapport du délégataire SAP pour l'exploitation du domaine skiable : exercice comptable 2024-2025.

JOP 2030

11. Lancement du programme de réfection et d'aménagement de la piste de poussée d'Aime dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030.
12. Autorisation de solliciter les subventions nécessaires au financement du programme de réfection et d'aménagement de la piste de poussée d'Aime.

TOURISME

13. Renouvellement de la demande de classement de l'Office de tourisme de la Grande Plagne en catégorie I

FINANCES

14. Modification du montant de la subvention 2026 versée à l'Office de tourisme de la Grande Plagne et ajustement des participations des communes membres.
15. Décision modificative n° 1 au budget principal 2026 du SIGP.

INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE



POUVOIR

Je soussigné(e),, donne pouvoir à
M, membre du Comité syndical pour me représenter pour tous les
votes et décisions à prendre lors de la réunion qui aura lieu le (mention manuscrite) :

A, le

⇒ BON POUR POUVOIR (mention manuscrite) :

Signature

Pour mémoire, les statuts du SIGP prévoient :

« Article 7 : Les membres »

Les communes sont représentées comme suit au sein du Comité syndical :

- | | |
|---------------------------|---|
| ➤ AIME-LA-PLAGNE : | 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |
| ➤ CHAMPAGNY EN VANOISE : | 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant. |
| ➤ LA PLAGNE TARENTEAISE : | 6 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. |

En cas d'empêchement des délégués titulaires, les délégués suppléants sont appelés à siéger avec voix délibérative. »

⇒ Nous remercions donc les titulaires de bien vouloir organiser leur suppléance en cas d'absence à cette séance.